

# PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Service Eau, Risques et Nature

Unité Politique et gestion de l'eau Arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-216

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

#### Le Préfet de la Vendée,

Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-709 du 6 octobre 2010, modifié, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU le changement de représentant du conseil régional des Pays de la Loire intervenu suite aux élections de décembre 2015, désigné par délibération de la Commission permanente en date du 26 février 2016,

# ARRETE:

# Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 15-DDTM85-238 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil régional des Pays de la Loire :

Madame Claudine GOICHON est remplacée par Madame Claire HUGUES.

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

#### **Article 2: Publication**

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Vendée et de la Loire-Atlantique et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

# Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et de la Loire-Atlantique, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

#### Article 4: Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 10 MAI 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendina

Vincent NIQUET

# ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-216 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf

# Composition de la CLE du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf 61 membres

# 1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (31 membres)

# Conseil régional des Pays de la Loire :

Claire HUGUES

# Conseil départemental de Loire-Atlantique :

Freddy HERVOCHON

# Conseil départemental de la Vendée :

Martine AURY

#### Représentants des maires du département de la Vendée :

Noël FAUCHER
Ernest FLEURET
Raoul GRONDIN

Maire de Noirmoutier en l'Ile
Conseiller à La Garnache
Maire de Notre Dame de Monts

Denis CROCHET
Claude BARRETEAU
Didier BUTON
Marie-France LECULEE
Pascal MORINEAU

Adjoint à Challans
Maire de Châteauneuf
Maire de Saint Urbain
Maire de La Guérinière
Maire de Grand'Landes

# Représentants des maires du département de la Loire-Atlantique :

Alain DURRENS Maire de Villeneuve en Retz

Jean-Bernard FERRER Maire délégué de Villeneuve en Retz

Pierre MARTIN Maire de Chauvé

Joseph GUILLOUX
Irène GEOFFROY
Thierry DUPOUE

Maire de Saint Père en Retz
Maire de Saint Michel Chef Chef
Maire de la Bernerie en Retz

#### Communauté de communes de Pornic :

Claude CAUDAL

#### Communauté de communes de l'île de Noirmoutier :

Jacques BOZEC

#### Communauté de communes Océan-Marais de Monts :

André RICOLLEAU

#### Communauté de communes de la région de Machecoul :

Dominique PILET

#### Communauté de communes du Pays du Gois :

Robert GUERINEAU

#### Communauté de communes du pays de Challans :

Yoann GRALL

#### Syndicat mixte d'aménagement des marais de Noirmoutier :

Marie-Ange CHAIGNEAU

# Syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer :

Jean-Luc MENUET

# Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire :

Christophe BOCQUET

# Syndicat mixte de gestion écologique du Marais Breton :

Michel DERIEZ

# Syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf :

Jean-Yves GAGNEUX

# Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Marais Breton et des îles :

Jean-Yves GABORIT

#### Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du pays de Retz :

Laurent PIRAUD

# Syndicat mixte Vendée des îles :

Rosiane GODEFROY

# 2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations

professionnelles et des associations concernées : (16 membres)

# Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique :

Benoît FERRE

# Chambre d'agriculture de la Vendée :

Christian FRANCHETEAU

# Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique :

Jean-Michel BRARD

# Fédération des producteurs maraîchers nantais :

Patrick BRIAND

#### Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO) :

Frédéric SIGNORET

#### Association « Eau pour tous en Vendée » :

Michel COUTON

#### Association « Vivre l'île 12/12 »:

Annik DAMOUR

#### Association « Hirondelle »:

Frédéric LE PELTIER

# Comité régional conchylicole des Pays de la Loire :

Jacques SOURBIER

# Comité local des pêches maritimes de Noirmoutier :

Didier FONSECA

#### Union fédérale des consommateurs de Vendée :

Robert DUPONT

# Fédération de Loire Atlantique de pêche et de protection du milieu aquatique :

Roland BENOIT

## Association syndicale des marais de Saint-Jean-de-Monts :

Bruno BONNIN

# Union des syndicats des marais du Sud-Loire :

Brigitte DE LA BROSSE

# Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section de l'île de Noirmoutier :

Jean-Noël PITAUD

# Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :

Jean-Marc MARTINEAU

# 3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (14 membres)

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne

- le Préfet de la Vendée

- le Préfet de la Loire-Atlantique

- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

- le Directeur de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, centre de Nantes

- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire

- le Délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire

- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur-adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée

- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée

- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ou leur représentant